



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Sélection d'une OSC/ONG partenaire pour la mise en œuvre du volet d'insertion socio-économique des jeunes en mobilité au Maroc

Projet « Enfants et Jeunes sur les Routes Migratoires d'Afrique de l'Ouest et du Nord » - Phase II

Nature du partenariat	Convention avec une seule OSC/ONG
Durée indicative	24 mois
Couverture	Au moins deux des trois régions du projet: Oriental, Rabat-Salé-Kénitra et Casablanca-Settat.
Fourchette budgétaire	100 000 à 200 000 EUR
Date limite	18 septembre à 23:59 (gmt+1)

VERSION FINALE

Août 2026

1. Contexte du projet EJM

Le nombre de migrants internationaux s'accroît chaque année : il est estimé à 272 millions en 2019, soit 3,5% de la population mondiale, dont 33 millions sont des enfants de moins de 18 ans (augmentation de 28% entre 2010 et 2019), en lien avec l'augmentation de la population mondiale. Au cours des 15 dernières années, les migrations ont augmenté dans toutes les régions de l'Afrique et se caractérisent par une population immigrante essentiellement jeune, âgée de moins de 30 ans et des flux migratoires divers ». En Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest, sur une estimation de 40-45 millions migrants internationaux, 5 millions seraient des enfants, qui constituent en conséquence une partie importante des mouvements de populations dans le monde.

Dans ce cadre le gouvernement suisse s'engage dans le financement d'un projet régional sur les enfants et les jeunes sur les routes migratoires (EJM) en Afrique du Nord et de l'Ouest. L'objectif est de renforcer de manière pérenne les systèmes nationaux et régionaux de protection, d'éducation et d'insertion socioéconomique et faciliter l'accès des enfants et jeunes en mobilité aux services rendus par ces systèmes.

Ce projet est mis en œuvre par un consortium mené par Helvetas Swiss Intercooperation et Terre des hommes Lausanne en partenariat avec le Mixed Migration Center, Médecins du monde Belgique, Enda/Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs (MAEJT), Service Social International Afrique de l'ouest (SSI AO) et Service Social International (SSI-International) (appelé Consortium élargi), qui a été sélectionné par la Direction du développement et de la coopération suisse (DDC).

Le projet a commencé avec une phase préparatoire (2021) et une première phase dans 5 pays pilotes (Guinée, Mali, Maroc, Niger, Tunisie) pour pouvoir développer et tester des approches de renforcement des systèmes qui seront pérennes et qui ne dépendront pas structurellement des ressources extérieures (2022-2026). Au Maroc, la Phase II (2026 – 2030) vise à consolider les dispositifs et approches développés durant la première phase, à renforcer les capacités et la coordination des acteurs institutionnels, associatifs et communautaires, et à favoriser une meilleure prise en compte des besoins des EJM dans les politiques, stratégies et services existants. Elle sera mise en œuvre avec plusieurs partenaires intervenant notamment dans les régions de Rabat-Salé-Kénitra, Casablanca-Settat et de l'Oriental, dans les domaines de la protection, de la santé, de l'éducation, de la formation et de l'insertion socio-économique.

Dans ce cadre, HELVETAS souhaite établir un partenariat avec une OSC/ONG disposant d'une expérience confirmée dans l'accompagnement des jeunes en situation de vulnérabilité et dans l'insertion socio-économique des jeunes en mobilité.

2. Justification de l'appel à manifestation d'intérêt

Au Maroc, les jeunes en mobilité rencontrent des obstacles multiples dans l'accès à l'orientation, à la formation professionnelle, aux stages, à l'emploi et aux dispositifs d'autonomisation économique. Ces obstacles peuvent être liés à la situation administrative, à la méconnaissance des services disponibles, aux conditions d'accès aux dispositifs publics, aux barrières linguistiques et sociales, au manque de reconnaissance des compétences, aux contraintes économiques ou encore à la réticence de certains employeurs face aux démarches administratives. Les parcours sont également marqués par des différences importantes selon le genre, la qualification, la situation familiale, le degré d'ancrage territorial et le stade du parcours migratoire.

Durant la phase I, le projet EJM a soutenu au Maroc plusieurs initiatives pilotes d'accompagnement à l'insertion : accueil et information, bilans de compétences, développement de compétences transversales, éducation financière, orientation vers des formations, mise en relation avec des structures de stage et accompagnement de certaines initiatives économiques. Ces expériences ont confirmé l'importance d'un accompagnement individualisé, de proximité et suffisamment souple pour tenir compte de la diversité des profils. Elles ont également mis en évidence la nécessité de mieux structurer le suivi après la formation ou le stage, de renforcer les passerelles vers des opportunités concrètes et d'améliorer l'articulation entre acteurs associatifs, services publics, opérateurs de formation et secteur privé.

Afin d'approfondir ces constats, une étude sur l'accès des jeunes en mobilité aux services d'orientation, de formation et d'insertion (OFI) a été réalisée au Maroc dans le cadre de la phase I. L'étude souligne que **les difficultés d'insertion résultent moins de l'absence totale de dispositifs que de leur accessibilité effective, de leur fragmentation et de leur adaptation limitée à la diversité des trajectoires**. Elle recommande notamment de différencier les réponses selon les profils, de renforcer les passerelles entre formation, stage et emploi, de partir des besoins réels des bassins d'emploi, de développer l'intermédiation avec les employeurs, de soutenir les partenariats territoriaux et de consolider la coordination entre les acteurs publics, privés et associatifs. Elle préconise également un plaidoyer réaliste, progressif et fondé sur des preuves, visant l'adaptation et l'ouverture des dispositifs existants plutôt que la création de mécanismes parallèles.

Le présent appel s'inscrit dans cette continuité. Il vise à sélectionner un partenaire capable de consolider les approches éprouvées, de traduire les recommandations de l'étude OFI en actions opérationnelles et de contribuer à une insertion plus inclusive, réaliste et territorialisée des jeunes en mobilité.

3. Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à sélectionner une OSC/ONG **légalement établie et autorisée à travailler au Maroc**, afin de concevoir et de mettre en œuvre un dispositif intégré d'accompagnement à l'insertion socio-économique des jeunes en mobilité. Le partenaire retenu assurera l'ensemble du volet insertion prévu par le présent appel et travaillera en articulation étroite avec HELVETAS, les autres partenaires du projet EJM et les acteurs publics, associatifs et privés concernés.

Une seule OSC/ONG sera sélectionnée et contractualisée. Les candidatures conjointes ou présentées par un groupement d'organisations ne sont pas admises. L'organisation candidate pourra néanmoins prévoir, lorsque cela est pertinent, des collaborations techniques ou des prestations spécialisées, tout en demeurant seule responsable de la mise en œuvre, de la gestion financière, du suivi et du reporting du partenariat.

4. Objectifs du partenariat

4.1 Objectif général

Renforcer l'inclusion et l'autonomisation socio-économiques des jeunes en mobilité au Maroc, à travers des parcours adaptés à leurs profils, une meilleure articulation avec les opportunités existantes et le renforcement des dynamiques de coordination et de dialogue entre les acteurs concernés.

4.2 Objectifs spécifiques

1. Renforcer l'accès des jeunes en mobilité à une information fiable, à un bilan de compétences et à un accompagnement individualisé permettant de construire un projet d'insertion réaliste et évolutif.
2. Faciliter l'accès à des formations adaptées, à des stages, à des opportunités d'emploi et à d'autres formes d'autonomisation économique, en tenant compte des profils des jeunes et des besoins des bassins d'emploi.
3. Renforcer les passerelles entre orientation, formation et insertion, ainsi que l'intermédiation avec les services publics, les opérateurs de formation, les organisations professionnelles et le secteur privé.
4. Appuyer les dynamiques locales et nationales de concertation, de coordination, de référencement et de plaidoyer afin d'améliorer progressivement l'accès des jeunes en mobilité aux dispositifs existants.

5. Groupes cibles et couverture géographique

Les bénéficiaires directs du partenariat sont les jeunes en mobilité rencontrant des difficultés d'accès à l'orientation, à la formation, au stage, à l'emploi ou à des opportunités d'autonomisation économique. Le ciblage devra reposer sur des critères transparents de vulnérabilité, de motivation, de besoins et de pertinence du parcours proposé, sans discrimination.

Le projet EJM intervient dans les trois régions suivantes :

- Région de l'Oriental ;
- Région de Rabat-Salé-Kénitra ;
- Région de Casablanca-Settat.

L'organisation candidate doit disposer, au moment de la soumission, d'une **présence opérationnelle effective dans au moins deux de ces trois régions**. Cette présence devra être assurée par des équipes en place et démontrée par des pièces vérifiables, notamment l'existence de bureaux ou d'espaces fonctionnels, l'affectation de personnel, des activités en cours ou récentes et des partenariats territoriaux actifs. Une simple intention d'ouverture ou de déploiement après la sélection ne sera pas considérée comme une présence opérationnelle.

6. Durée et calendrier indicatif

La durée prévisionnelle du partenariat est de **24 mois**, à compter de la signature de la convention. Le calendrier définitif sera convenu avec l'organisation sélectionnée. La mise en œuvre comprendra une phase initiale de cadrage et d'actualisation du plan d'action, des revues périodiques de performance et une phase finale de capitalisation et de préparation de la continuité des acquis.

7. Résultats attendus et activités indicatives

Les résultats et activités présentés ci-dessous constituent le cadre du partenariat. Les organisations candidates sont invitées à proposer une méthodologie cohérente et réaliste, à préciser le séquençage des activités et à justifier les modalités retenues au regard de leur expérience et des recommandations de l'étude OFI.

Résultat 1. Les jeunes en mobilité bénéficient de parcours individualisés d'orientation et d'accompagnement à l'insertion

Le partenaire mettra en place un accompagnement de proximité fondé sur l'écoute, l'analyse des besoins et la construction progressive d'un projet d'insertion. Les parcours devront être différenciés et régulièrement réévalués afin de tenir compte de l'évolution de la situation, des compétences, des contraintes et des aspirations de chaque jeune.

Les activités pourront notamment comprendre :

- l'accueil, l'information, l'identification des besoins et l'orientation initiale ;
- la réalisation de bilans socio-professionnels et de compétences ;
- la co-construction de projets individualisés d'insertion et de plans d'accompagnement ;
- le développement de compétences transversales, linguistiques, numériques et de préparation au monde du travail ;
- l'éducation financière comme compétence utile à la gestion du parcours et des ressources ;
- l'orientation et le référencement vers les services de formation, d'emploi, de protection ou d'accompagnement appropriés ;
- le suivi régulier du parcours et la prévention des ruptures, en coordination avec les acteurs compétents.

Résultat 2. Les jeunes en mobilité accèdent à des formations, des stages et des opportunités d'insertion adaptées

Le partenaire facilitera l'accès des jeunes à des opportunités concrètes, choisies sur la base du bilan de compétences, de la situation individuelle et des perspectives offertes par le territoire. Une attention particulière sera accordée aux formats courts, pratiques et contextualisés, ainsi qu'aux passerelles entre formation, immersion professionnelle, stage et emploi.

Les activités pourront notamment comprendre :

- l'identification et l'actualisation des secteurs, métiers et opportunités accessibles dans les territoires d'intervention ;
- l'orientation vers des formations professionnelles adaptées, y compris des formats courts, flexibles ou pratiques ;
- la préparation aux stages et à l'emploi : curriculum vitae, entretien, codes professionnels, droits et obligations au travail ;
- la mise en relation avec des centres de formation, des artisans, des entreprises, des coopératives et d'autres employeurs potentiels ;
- la négociation, la préparation et le suivi de stages, d'immersions ou d'autres expériences professionnelles ;
- l'intermédiation avec les employeurs, y compris l'information sur les procédures applicables, le travail décent, la non-discrimination et la prévention de l'exploitation ;
- un accompagnement post-formation et post-stage structuré, permettant d'évaluer la progression, de lever les difficultés et de définir les étapes suivantes ;
- l'accompagnement technique de projets d'auto-emploi ou d'activités économiques, de manière ciblée au regard du profil du jeune.

Résultat 3. Les liens entre les dispositifs d'insertion, les acteurs territoriaux et le secteur privé sont renforcés

Le partenaire contribuera à rendre les parcours plus lisibles et plus continus en consolidant les relations entre les structures d'accompagnement, les services publics, les opérateurs de formation, les acteurs économiques et les organisations de proximité. Il cherchera à valoriser et adapter l'existant, sans créer de mécanismes parallèles qui ne pourraient être pérennisés.

Les activités pourront notamment comprendre :

- l'établissement ou la consolidation de partenariats opérationnels avec les services publics, les collectivités territoriales, les centres de formation et les acteurs associatifs ;
- le développement de collaborations avec les entreprises, organisations professionnelles, syndicats et réseaux économiques ;
- l'organisation de rencontres, dialogues ou ateliers avec les employeurs autour des besoins de compétences, des obstacles à l'insertion et des possibilités de mise en relation ;
- la sensibilisation, le renforcement des capacités des acteurs concernés sur les profils et besoins des jeunes en mobilité, l'orientation inclusive et le suivi des parcours ;
- l'articulation avec d'autres programmes ou financements pertinents afin de créer des complémentarités, d'élargir l'accès aux opportunités et d'éviter les doublons ;
- la documentation des modalités de collaboration susceptibles d'être consolidées, répliquées ou mises à l'échelle.

Résultat 4. Les dynamiques locales et nationales de concertation, de référencement et de plaidoyer en faveur de l'insertion des jeunes en mobilité sont appuyées

Le partenaire accompagnera les espaces, réseaux et dynamiques multi-acteurs existants qui contribuent à la coordination des interventions, au référencement entre structures et au dialogue avec les institutions. Cet appui devra renforcer la capacité collective des acteurs à analyser les obstacles rencontrés par les jeunes en mobilité, à élaborer des réponses concertées et à porter des messages de plaidoyer crédibles, constructifs et fondés sur les réalités du terrain.

Les activités pourront notamment comprendre :

- l'appui technique et organisationnel aux espaces de concertation et de coordination pertinents aux niveaux local et national ;
- le renforcement ou la formalisation de mécanismes de référencement entre acteurs associatifs, publics, privés et communautaires ;
- la facilitation de réunions régulières, d'échanges d'informations, de retours d'expérience et de suivi d'actions concertées ;
- la préparation de messages, notes, recommandations ou supports de plaidoyer fondés sur les données, les expériences des jeunes et les enseignements de l'étude OFI ;

- l'appui au portage collectif de messages auprès des acteurs institutionnels et des autres parties prenantes concernées, en coordination avec HELVETAS ;
- la contribution à des rencontres, ateliers, plateformes ou événements de dialogue pertinents ;
- la documentation et la diffusion de bonnes pratiques, d'apprentissages et de récits de changement utiles à l'amélioration des politiques et des pratiques.

Toute action publique de plaidoyer conduite dans le cadre du partenariat devra être préparée en concertation avec HELVETAS et être cohérente avec les orientations du projet EJM et son approche fondée sur les droits et le principe de ne pas nuire.

8. Approche méthodologique attendue

La proposition devra présenter une démarche cohérente couvrant l'ensemble du parcours, depuis l'accueil jusqu'au suivi après la formation, le stage ou l'accès à une opportunité. Elle devra notamment démontrer :

- une approche individualisée, différenciée et sensible aux vulnérabilités ;
- une capacité à adapter l'accompagnement selon la situation, les compétences, le genre, la situation familiale, les contraintes administratives et le degré d'ancrage territorial ;
- une lecture réaliste du marché du travail et des besoins des bassins d'emploi ;
- une stratégie concrète d'intermédiation avec les employeurs et les opérateurs de formation ;
- un dispositif clair de suivi post-formation et post-stage ;
- une articulation entre accompagnement individuel, renforcement des acteurs, coordination et plaidoyer ;
- une participation effective des jeunes à l'évaluation de leurs besoins, à la définition des réponses et aux processus d'apprentissage ;
- une stratégie de complémentarité avec les initiatives existantes et de prévention du double financement ;
- une stratégie de durabilité et de sortie, précisant les mécanismes et relations appelés à se poursuivre au-delà du financement.

9. Organisation du partenariat et coordination

9.1 Responsabilités de l'OSC/ONG sélectionnée

- élaborer, en concertation avec HELVETAS, le plan de mise en œuvre détaillé et ses actualisations ;
- mobiliser une équipe qualifiée et assurer une présence opérationnelle effective dans les territoires retenus ;
- mettre en œuvre les activités et assurer la qualité des parcours et des partenariats développés ;
- coordonner son intervention avec HELVETAS et les autres partenaires du projet EJM ;

- participer aux réunions de coordination et aux espaces d'apprentissage du projet ;
- assurer la gestion administrative et financière conformément aux procédures d'HELVETAS ;
- collecter, sécuriser et transmettre les données de suivi requises ;
- produire les rapports narratifs et financiers ainsi que les livrables convenus ;
- respecter les exigences relatives à la sauvegarde, à la prévention de l'exploitation et des abus sexuels, à l'intégrité, à la protection des données et à la redevabilité.

9.2 Responsabilités de HELVETAS

- assurer l'orientation stratégique et le suivi global du partenariat ;
- faciliter l'articulation avec le cadre du projet EJM, ses partenaires et ses instances de gouvernance ;
- valider les plans de travail, rapports et principaux livrables ;
- apporter un appui technique et méthodologique lorsque nécessaire ;
- organiser ou faciliter les espaces de coordination et d'apprentissage pertinents ;
- effectuer les décaissements conformément à la convention, sous réserve de la validation des livrables et des justificatifs requis.

10. Suivi, apprentissage et redevabilité

Le partenaire devra proposer un dispositif de suivi permettant d'apprécier à la fois la réalisation des activités, la qualité de l'accompagnement et l'évolution des parcours. Le dispositif sera harmonisé avec le système MEAL du projet EJM au démarrage du partenariat. Une attention particulière sera accordée à la continuité des parcours, à l'achèvement des formations, à l'accès effectif à des stages ou opportunités, à la situation après la formation ou le stage, à la satisfaction des jeunes et à la qualité des partenariats développés.

La collecte et l'utilisation des données devront respecter les principes de consentement éclairé, de confidentialité, de protection des informations sensibles et de ne pas nuire.

11. Livrables indicatifs

- note de démarrage comprenant l'analyse actualisée du contexte, la méthodologie détaillée, le plan de travail et le dispositif de suivi ;
- plans de travail périodiques actualisés ;
- outils harmonisés d'accueil, de bilan de compétences, de planification et de suivi des parcours ;
- rapports narratifs et financiers selon la périodicité convenue ;
- tableaux de suivi des activités, des parcours, des référencements et des partenariats, dans le respect de la protection des données ;
- notes de synthèse sur les collaborations avec les acteurs territoriaux et le secteur privé ;

- productions de capitalisation, recommandations et supports de plaidoyer élaborés dans le cadre des dynamiques concertées ;
- rapport final présentant les résultats, difficultés, enseignements, recommandations et perspectives de durabilité.

La liste définitive, le format et la périodicité des livrables seront précisés dans la convention de partenariat et lors de la phase de démarrage.

12. Approches transversales et exigences de qualité

La mise en œuvre devra intégrer de manière transversale :

- une approche fondée sur les droits des jeunes en mobilité ;
- l'égalité de genre et l'inclusion sociale ;
- la participation significative des jeunes ;
- la sauvegarde et la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels ;
- la protection des données et la confidentialité ;
- la gestion sensible aux conflits et le principe de ne pas nuire ;
- le travail décent, la non-discrimination et la prévention de l'exploitation économique ;
- la transparence, la redevabilité, la prévention de la fraude et des conflits d'intérêts.

13. Critères d'éligibilité de l'organisation candidate

Pour être éligible, l'organisation candidate doit satisfaire à l'ensemble des conditions suivantes :

- être une organisation de la société civile marocaine ou une organisation non gouvernementale internationale légalement établie et autorisée à travailler au Maroc ;
- disposer d'une présence opérationnelle effective, avec des équipes en place, dans au moins deux des trois régions du projet : Oriental, Rabat-Salé-Kénitra et Casablanca-Settat ;
- justifier d'une expérience pertinente dans l'accompagnement de jeunes en situation de vulnérabilité, notamment de jeunes en mobilité, vers l'orientation, la formation, le stage, l'emploi ou l'autonomisation socio-économique ;
- démontrer une expérience de mise en œuvre de parcours individualisés comprenant notamment le bilan de compétences, le renforcement des compétences transversales, l'orientation, l'intermédiation avec le secteur privé et le suivi post-formation ;
- disposer d'une expérience de participation ou de travail dans un consortium ou un dispositif multi-acteurs, avec des mécanismes démontrés de coordination et de complémentarité ;
- avoir une expérience avérée de gestion de financements accordés par des bailleurs internationaux ;
- fournir trois références de bailleurs ayant financé l'organisation au cours des cinq dernières années, comprenant le nom de l'institution, l'objet et la période du financement, ainsi que les coordonnées d'une personne pouvant être contactée ;

- disposer de capacités administratives, financières et comptables suffisantes, ainsi que de procédures permettant une gestion transparente et traçable des fonds ;
- disposer de politiques, procédures ou engagements institutionnels relatifs à la sauvegarde, à la lutte contre la fraude et la corruption, aux conflits d'intérêts et à la protection des données ;
- être en mesure de mobiliser une équipe pluridisciplinaire qualifiée et disponible pendant la durée du partenariat.

14. Contenu du dossier de candidature

Le dossier de candidature devra être présenté en français et comprendre les éléments suivants :

14.1 Proposition narrative

- présentation de l'organisation, de son mandat, de son expérience et de sa gouvernance ;
- compréhension du contexte, des besoins et des enjeux du partenariat ;
- approche méthodologique proposée et justification des choix ;
- description des résultats, activités, modalités de mise en œuvre et articulation entre les quatre résultats attendus ;
- description de la présence opérationnelle et de l'équipe dans au moins deux régions du projet ;
- stratégie de partenariat avec les services publics, les opérateurs de formation, le secteur privé et les dynamiques de concertation ;
- dispositif de suivi, apprentissage, redevabilité et protection des données ;
- prise en compte du genre, de l'inclusion, de la sauvegarde et du principe de ne pas nuire ;
- stratégie de synergie avec les programmes existants, de prévention du double financement et de durabilité ;
- chronogramme couvrant la durée du partenariat ;
- composition et rôles de l'équipe proposée.

14.2 Proposition budgétaire

Une proposition budgétaire détaillée devra être annexée séparément à la proposition narrative. Le montant total sollicité devra se situer dans une fourchette comprise entre **100 000 et 200 000 EUR** pour **24 mois**. Le budget devra être cohérent avec l'approche, le calendrier, l'équipe et les activités proposées, et présenter clairement les coûts par rubrique et par période. Le montant définitif du financement fera l'objet de discussions et de vérifications avant la contractualisation.

14.3 Pièces administratives et justificatives

- lettre de manifestation d'intérêt signée par la personne habilitée ;
- document d'enregistrement légal et preuve de l'autorisation de travailler au Maroc ;
- statuts de l'organisation et liste des membres de ses organes de gouvernance ;

- rapports narratifs ou rapports annuels récents ;
- états financiers et rapports d'audit disponibles pour les derniers exercices ;
- présentation des expériences similaires, accompagnée de preuves ou attestations de bonne exécution ;
- trois références de bailleurs ayant financé l'organisation au cours des cinq dernières années ;
- curriculum vitae des membres clés de l'équipe proposée ;
- organigramme et description de la présence opérationnelle dans les régions concernées ;
- déclaration d'absence de conflit d'intérêts et de double financement pour les activités proposées .

15. Examen des candidatures

Les candidatures feront d'abord l'objet d'une vérification de leur conformité administrative et de leur éligibilité. Les dossiers conformes seront ensuite examinés au regard de la compréhension du mandat, de la qualité et de la faisabilité de l'approche proposée, de l'expérience pertinente de l'organisation, de son ancrage territorial, de sa capacité à travailler dans une configuration multi-acteurs, de son expérience avec des bailleurs internationaux, de la qualité de l'équipe, de son dispositif de suivi et de sauvegarde, ainsi que de la cohérence de la proposition budgétaire.

HELVETAS se réserve la possibilité de demander des clarifications, de vérifier les références fournies, d'effectuer une due diligence institutionnelle et financière, d'organiser des entretiens ou des visites, et de négocier certains éléments techniques et budgétaires avec l'organisation présélectionnée avant toute décision de contractualisation.

16. Modalités de soumission

Le dossier complet devra être transmis par voie électronique à l'adresse suivante : contact.tn@helvetas.org.

L'objet du message devra porter la mention : « AMI - Partenariat insertion socio-économique EJM Maroc - [Nom de l'organisation] ».

La date et l'heure limites de réception des candidatures sont fixées au **18 septembre 2026 à 23:59 (gmt+1)** . Tout dossier incomplet ou reçu après la date limite pourra être écarté.

17. Dispositions finales

- La publication du présent appel ne constitue pas un engagement de financement ou de contractualisation de la part de HELVETAS.
- HELVETAS peut interrompre, modifier ou annuler la procédure si les circonstances l'exigent, sans obligation d'indemnisation des candidats.

- Les coûts liés à la préparation et à la soumission du dossier restent à la charge des organisations candidates.
- Toute information fausse ou trompeuse peut entraîner le rejet du dossier ou la résiliation ultérieure de la convention.
- L'organisation sélectionnée devra satisfaire aux exigences de due diligence, signer les engagements institutionnels requis et respecter les procédures applicables pendant toute la durée du partenariat.
- La sélection et la contractualisation demeurent soumises aux validations internes requises et à la disponibilité effective des fonds.